Activité libérale, réunions d’information régime micro-entrepreneur

mercredi 16 janvier 2019, par lpe

Pour les porteurs de projet d’une activité libérale, l’Urssaf propose des réunions d’information sur le régime micro-entrepreneur.

Le dispositif permet aux futurs travailleurs indépendants de bénéficier d’un mode de calcul et de paiement simplifié pour les cotisations, basé sur le chiffre d’affaires réalisé, avec l’option possible du prélèvement libératoire de l’impôt sur le revenu. Pour informer sur le périmètre et le contenu du régime "micro-entrepreneur", des réunions collectives sont proposées mensuellement sur l’Isle d’Espagnac, Aytré, Niort et Poitiers aux auto-entrepreneurs "profession libérale" en devenir ou inscrits depuis moins d’un an.
Ces réunions sont l’occasion d’appréhender les spécificités du régime fiscal et social, les formalités à accomplir et les droits et obligations.

Ces réunions sont uniquement ouvertes sur inscription au 39 57 (0.12 €TTC/min) ou via www.contact.urssaf.fr. Prochaines réunions en janvier :
- lundi 14 janvier sur le site Urssaf de L’Isle-d’Espagnac,
- mardi 15 janvier sur le site Urssaf de Niort,
- mardi 15 janvier sur le site Urssaf de Poitiers,
- mercredi 16 janvier sur le site Urssaf d’Aytré.